



Divorce avec mariage en 1999 sous régime de la communauté

Par **cricri**, le **18/11/2009** à **17:02**

Bonjour une demande de divorce est lancée, après 10 ans de mariage, nous sommes mariés sous le régime de la communauté nous avons acquis 2 apparts, 1 bateau, 1moto, des assurances vie, des comptes de placement car au début de notre mariage je travaillé et ensuite 3 ans de chômage et je reprends a peine mon activité professionnelle maist très peu de revenu 600 euros net par mois. J'ai épaulé mon époux pour arriver et avoir une position sociale et financière. A ce jour il m'informe qu'étant donné qu'il est subvenu au besoin de la famille quand j'étais au chômage ou sans revenu durant une année je n'aurais droit à rien. il ne veut pas que je touche un centime des apparts, du bateau etc... que faire? est-ce qu'il est dans son droit? Merci
Cordialement
ps : Nous avons un enfant et je ne veux pas qu'il subisse tout cela